

Analyse rapide du relevé des « **322 soldats lozériens du 128ème Régiment d'infanterie de ligne** »
Période septembre 1813 - juillet 1814
Relevé exhaustif de 3 registres du Service Historique de la Défense : SHD/GR 21 YC 884, 885 et 886

Le contexte historique :

- 12 août 1813 : Après la Prusse en mars, l'Autriche déclare la guerre à la France.
- 16 au 19 octobre 1813 : Bataille de Leipzig perdue par Napoléon, contraint de faire retraite.
- Fin décembre 1813 : Les armées coalisées franchissent le Rhin en plusieurs points.
- Le 31 mars 1814 : Les armées coalisées entrent dans Paris, Napoléon abdique.
- Les 3 et 6 Avril 1814 : le Sénat-Conservateur prononce la déchéance de Napoléon 1er et « *appelle librement au trône de France Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier Roi...* » (Louis XVIII).

Tous les ans (entre 1807 et 1813) environ 1300 jeunes lozériens sont appelés sous les drapeaux. Entre 20 et 40% sont réformés ou exemptés¹. Beaucoup de conscrits refusent de se présenter : suivant les années il y a jusqu'à 34% de réfractaires².

La quasi-totalité de ces soldats lozériens (319 sur 322) sont des réfractaires. Ils appartiennent à plusieurs classes d'âge (ils ont de 21 à 28 ans). Dans un premier temps ils ont été retenus au « *dépôt général des réfractaires de Strasbourg* »³, avant d'intégrer le 128ème Régiment de ligne⁴ entre le 1er septembre 1813 et le 9 janvier 1814. Ils sont affectés à différents bataillons en garnison à Strasbourg. Quelques-uns rejoignent le 4ème bataillon basé à Magdebourg (Allemagne) qui est assiégé par les troupes prussiennes... À la suite à quoi, et avant fin juillet 1814 :

- 190 ont déserté (certains sont revenus puis ont redéserté).
- 40 ont été admis à l'hôpital, puis sans nouvelles d'eux, l'autorité militaire les a « rayés des effectifs ». En fait, 5 d'entre eux sont morts à l'hôpital. On ne sait pas ce que sont devenus les 35 autres.
- 61 sont morts à l'hôpital (dont quelques déserteurs retrouvés là...). La raison du décès n'est pas toujours précisée, mais c'est souvent en « *suite fièvre* » ; une fois seulement « *suite de blessures* ».
- 1 seul est déclaré mort au front.
- 49 ont été mutés dans un autre régiment.
- 6 ont été « congédiés » en mai 1814 (ils retournent dans leur famille avec autorisation).

Les « congédiés » qui retournent avec autorisation dans leurs familles bénéficient de l'« *arrêté du gouvernement du 13 avril 1814* »⁵ (cité sur les fiches matricules pour chaque soldat concerné), qui précise notamment : « *... il importe de rendre à leur famille, à l'agriculture, au commerce et aux arts, une foule de braves dont la carrière sous les drapeaux était sans terme, et que la délivrance de congés définitifs est une mesure à la fois juste et utile à la bonne constitution de l'armée...* ». Toutefois, les « congés » ne concerneront, au maximum, qu'un dixième des effectifs de l'infanterie, et « *les hommes qui auraient quitté leur corps sans autorisation légale, ou qui ne seraient pas rentrés dans le délai... ne pourront participer à la distribution des congés : il sera pris des mesures sévères pour leur faire rejoindre les drapeaux...* »

Fin 1813, l'armée napoléonienne refluant d'Allemagne dissémine le typhus, qualifié à l'époque de « fièvre nerveuse ». L'information « *suite fièvre* », lue sur les fiches matricules des soldats morts à l'hôpital, fait certainement allusion au typhus.

Toutes les fiches matricules ont été complétées au plus tard fin juillet 1814, car l'autorité militaire doit statuer sur la composition de ses effectifs pour répondre aux arrêtés gouvernementaux d'avril et mai 1814, qui bouleversent l'organisation des armées à la suite de la déchéance de Napoléon. Le 128ème régiment d'infanterie de ligne est licencié, ses effectifs seront incorporés dans d'autres régiments d'infanterie.⁶

¹ Pour plus de détails : Jean-François DELOUSTAL « *La centralisation napoléonienne en Lozère (1799-1815)*... » Thèse de doctorat, Université Paris IV-Sorbonne - 2006

Voir également : Yves POURCHER, « *A moi, réquisitionnaires et déserteurs. La conscription en Lozère au début du XIXè siècle* », Études rurales, janv-sept 1983, nos 89-91/ pages 263 et suivantes :

https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1983_num_89_1_2919

Voir aussi cette très belle présentation, trouvée sur site des Archives Départementales de la Marne, et relative à l'organisation de la conscription, aux réfractaires et au déserteurs...:

https://archives.marne.fr/download.cgi?filename=accounts/mnesys_cg51/datas/cms/conscription.pdf

² Pour lutter contre l'insoumission (et la désertion), l'administration utilisa le système des garnisaires. Le principe en est que les familles d'insoumis doivent loger des militaires à leurs frais ou assurer les frais d'auberge.

³ Sous l'Empire, plusieurs lois d'amnistie furent promulguées. Les conscrits amnistiés n'échapperont pas au service mais l'exécuteront dans des unités particulières que sont les bataillons de déserteurs rentrés.

<http://billard-baltyde.fr/soldats-refractaires-sous-napoleon-quelques-exemples-familiaux/>

⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/128e_r%C3%A9giment_d%27infanterie

⁵ Source : page 39 et suivantes de la « *Table chronologique des Ordonnances, des Arrêts...* » :

<http://visualiseur.bnf.fr/CadresFenetre?O=NUMM-486113&M=tdm>

⁶ [https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9organisation_des_corps_d%27infanterie_fran%C3%A7ais_\(1803\)#128e_r%C3%A9giment](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9organisation_des_corps_d%27infanterie_fran%C3%A7ais_(1803)#128e_r%C3%A9giment)